Vol. XLI — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 28 Février 1912 — No. 17

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe compris le port .... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1re insertion, par ligne ....12 cents
Chaque insertion subséquente ...... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

L'Affaire Watson-Russell

L'ENVERS, ILLUSTRÉ, DU DÉCRET "NE TEMERE"

Elle est bizarre, mais fort instructive, l'aventure matrimoniale qui vient de se produire à Winnipeg.

G. W. Watson voulait se marier. Il mit une réclame dans le *Free Press*. Parmi les correspondantes qui lui répondirent, l'une d'elles lui agréa particulièrement

Il y eut échange de lettres, au cours desquelles cette correspondante déclara se nommer Annabelle Russell. Elle exprima le désir d'épouser Watson. On fixa un rendez-vous chez un pharmacien la jeune fille devait ajouter une rose écarlate à sa toilette afin de se faire reconnaître de son épouseur.

Mademoiselle Russell se fatigua bientôt d'attendre son homme; prise de regret, ou de répulsion pour une pareille affaire, elle jeta sa rose par terre et quitta la pharmacie,—après avoir conté l'aventure à une voisine, probablement une acheteuse de passage dans la boutique. Celle-ci eut la légereté d'esprit de ramasser la rose et de se laisser aborder par Watson. Ils sortirent ensemble et s'en furent devant le révérend Dr Eber Crummy, qui les maria!

Vingt minutes après la cérémonie la mariée s'éclipsa. Watson la chercha pendant deux jours. Au bout de ces deux jours la jeune fille, prise de nervosité en face des conséquences de son étourderie, s'arrangea pour rencontrer Watson. Watson l'emmena à son logement et l'y retint pendant plusieurs heures. Il fallut prévenir la police.

La jeune fille s'est ensuite assurée les services d'un avocat. elle prétend faire annuler ce mariage sous prétexte qu'elle a tout simplement voulu se livrer à une plaisanterie.

Comme question de *loi* nous inclinons à penser qu'il n'y a pas eu mariage parceque le mariage, étant par essence un contrat, doit, pour être valide être exempt de fraude. Or, aux yeux de la loi, la jeune péronnelle qui s'est *substituée* à la véritable Annabelle Russell, a commis une fraude; Watson a consenti à l'épouser *croyant épouser une autre personne*. La loi civile déclare à tout moment la *non existence* de contrats dont la base s'étaye sur des faits qui ne sont pas tels que représentés On pourrait, croyons-nous, argumenter ce point avec beaucoup de plausibilité

Cette regrettable affaire devra, esperons-le, inspirer quelques réflexions salutaires chez ceux qui ont si méchamment et si bêtement dénoncé le décret *Ne Temere*. Le décret *Ne Temere* a précisément pour but d'empêcher les mariages du genre de celui que nous relatons ici.

Et cependant vous entendrez des gens vous hurler que la *Church of Rome* fait des lois tyranniques; vous lirez dans la *Tribune* que le Pape veut tout gouverner au Canada; vous verrez les loges passer des résolutions enflammées pour protester contre l'intolérance du *Roman Catholic Clergy*

Il semble que l'*alliance* Watson Russell soit venue, à son heure, tout exprès, pour souffleter ceux qui du haut en bas de l'échelle, nous insultent depuis la promulgation du décret *Ne Temere*.

Nous avons dit plus haut que nous inclinions à penser qu'aucun mariage n'avait eu lieu—parcequ'il y avait eu *fraude* D'autres,—et des autorités sérieuses en droit civil,—croient à l'existence légale du mariage.

Comment la situation se dénouera-t-elle?

A tout événement on peut affirmer que si le Dr Crummy avait eu à observer un décret *Ne Temere* quelconque il n'aurait pas commis cette balourdise de déclarer unis par les liens du mariage un couple qu'il n'avait jamais vu auparavant et qui se trouvait dans une telle situation de tricherie.

Nos Compatriotes de la Saskatchewan

Les Canadiens-français de la Saskatchewan se réunissent, aujourd'hui même, en congrès à Duck Lake.

Nos vœux sont avec nos compatriotes de la province voisine en cette circonstance solennelle.

Nous ferons part à nos lecteurs des délibérations de ce congrès important et qui a été organisé avec soin.

Commencerait-on a voir clair?

A la suite d'attentats contre des souverains, Guillaume 1er Empereur d'Allemagne, — le grand-père du Kaiser, — a dit textuellement:

"Si nous ne donnons pas une autre direction à notre politique et si nous ne songeons pas à distribuer une saine instruction à la jeunesse, *si la religion n'y tient pas la première place*, si nous prétendons gouverner au jour le jour, par des expédients, nos trônes seront renversés et la société deviendra la proie des plus horribles événements."

Et pourtant Guillaume 1er était alors le "Grand Protecteur" de la Maçonnerie allemande! Sous Bismarck, elle parvint à imposer le *Kultur Kampf* à l'empereur qui avait le malheur "d'appartenir", décorativement, à la secte anti-chrétienne et révolutionnaire...

• • •

Au Japon, l'an dernier, on a exécuté les chefs d'un complot, tous japonais, dirigé contre l'empereur. Or ces jours derniers les journaux anglais annonçaient que le ministère japonais a convoqué à Tokio, une conférence des représentants des cultes chrétien, boudhiste et shintoïste, afin d'examiner la question d'une "religion nationale" en vue d'arriver —"à élever dans les écoles publiques des générations ayant le sentiment de la crainte de Dieu, et douées de moralité".—Paroles du Ministre de l'Intérieur et de l'Education publique.

• • •

D'autre part le principal du Collège de la Trinité à Ceylan, un protestant, M. A. Fraser, fils de sir A. Fraser, bien connu à Montréal, faisait récemment, au *Canadian Club* de cette ville, une conférence sur le gouvernement anglais dans l'Inde.

Il a déclaré que l'avenir de l'Inde dépend de l'éducation que l'on donne au peuple. Il traita ce sujet, d'après ce que dit le *Star*, à propos du mouvement révolutionnaire et anarchiste dont on connait les récents épisodes (assassinats de fonctionnaires, explosions de bombes etc).

Ce mouvement donna lieu à de vives inquiétudes lors du dernier séjour de Georges V en Indoustan L'Angleterre impériale, était dans les transes Ce avec fut un véritable soulagement qu'on vit revenir Georges V, sain et sauf, à Londres.

La presse anglaise n'a caché ni ces appréhensions ni cette joie.

Sans doute Georges V aura pu là-bas, s'éclairer sur ce mouvement, sur ses causes véritables et sur les remèdes du mal qui menace, tout autant l'Angleterre et l'Empire que les Indes.

M. Fraser, lui, n'a pas hésité à mettre le doigt sur la plaie.

Voici comment le *Star*, de Montréal, analyse cette partie de sa conférence:

"Il en vint à montrer l'importance d'un sage système d'éducation, de façon a contrôler le flot des nouvelles connaissances et des nouvelles méthodes de penser qui inonde l'Inde.

"Je n'hésite pas à dire, affirma M. Fraser, que l'avenir de l'Inde dépend de la question de l'éducation.

"*La grande faute qui a été faite jusqu'ici a été de donner aux hautes classes de la population une éducation purement séculière.*

"On les sépare ainsi des religions de la grande masse du peuple. On rend ces classes immorales, oisives, sans emploi et ne pouvant être employées: "*immoral, unemployed and unemployable*".

• • •

Voilà qui est clair, net, "pratique".

Le Directeur du collège protestant de Ceylan ne s'est pas placé au point de vue du salut des âmes par l'évangélisation, ni au point de vue de la civilisation chrétienne. Son point de vue est strictement impérial, politique

L'Education sans Dieu fait des immoraux, des gens que l'Etat ne peut pas utiliser.

• • •

M Fraser ajouta, réclamant l'education confessionnelle: "*La Religion doit être la base de l'éducation morale* dans l'Inde, peu importe que ce soit la religion mahométane, brahmane ou chrétienne. Dans mon collège on fait un effort dans ce sens. Il s'agit d'y former des instituteurs indous propres à faire l'éducation des Indous. On leur inculque donc toutes les connaissances utilisables qui font partie de la vie des Indous".

• • •

Conclusion: "C'est seulement en élevant le peuple indou conformément à son histoire, à ses mœurs, à ses croyances, à son développement normal, qu'on pourra contrôler le trouble actuel qui fait terriblement de progrès".

• • •

Quel soufflet administré de main de maitre aû système de l'Ecole neutre!

L. HACAULT.

La Legislature

La Législature provinciale est ouverte depuis jeudi.

Le débat sur l'adresse a commencé lundi soir, M. T. C. Norris et l'hon. M. Roblin succédant immédiatement au proposeur et au secondeur de l'adresse. Les deux chefs ont prononcé de vigoureux discours.

Le débat roule sur deux sujets bien controversés: le téléphone et l'extension des limites de la province.

Ainsi que l'a fait remarquer avec raison le premier-ministre, le parti libéral ferait peut-être preuve de plus de sincérité et de droiture en attendant un peu avant de critiquer la politique du gouvernemenr sur ces deux sujets. Le Téléphone est actuellement sous étude par une Commission qui n'a pas encore fait son rapport; le bill étendant les limites de la province n'a pas encore été soumis aux Communes. On n'en connait encore que certains aspects et certains détails.

Une Greve effrayante se prepare en Angleterre

Le différend qui divise les mineurs de charbon et leurs patrons menace d'amener la grève générale dans les houillières anglaises.

Le premier-ministre Asquith, Sir Reginald McKenna, M. Churchill ont offert leurs bons offices aux propriétaires de mines et aux ouvriers afin de conjurer, si c'est possible, la catastrophe qui se prépare. Jusqu'ici leurs efforts, auxquels se sont unis les efforts de nembreux corps publics, ont échoué.

Si l'on n'arrive pas à un arrangement d'ici au 1er mars, c'est-à-dire demain, plus d'un million d'hommes se mettront en grève.

Ce sera un désastre non seulement pour les mineurs et leurs patrons mais aussi pour le commerce et l'industrie de l'Angleterre.

Les ouvriers et les patrons sont dans de mauvaises dispositions et on devra déployer beaucoup d'habileté pour les réconcilier.

L'association des propriétaires de mines a publié un long document exposant à quelles conditions ils sont prêts à concéder le principe du salaire minimum aux mineurs Il faudra que les mineurs garantissent une production minima aux patrons

On suggère que le principe du salaire minimum soit mis en pratique, pendant trois mois à titre d'expérience; le gouvernement s'engageant à garantir aux patrons les pertes qu'ils pourront subir.

Les propriétaires de mines gallois sont absolument opposés au principe du salaire minimum, mais Lloyd George a entrepris de leur faire entendre raison.

L'amirauté a frété des steamers pour transporter du charbon américain en Angleterre. Car la marine anglaise n'a pas le droit de se laisser surprendre par des complications internationales toujours possibles. L'amirauté s'est pourvue quand elle a vu la crise inévitable.

L'election de South-Renfrew

L'hon. M. Graham, ancien ministre des chemins de fer dans le gouvernement Laurier, et qui avait mordu la poussière le 21 septembre dernier, a été élu jeudi dernier député de Renfrew sud par une majorité de 293.

Le comté de Renfrew-sud avait donné une majorité libérale de près de 700 aux dernières élections générales.

Les conservateurs n'ont donc pas raison de se plaindre du résultat acquis. S'ils continuent, de la même allure, à s'y créer des adhésions ils emporteront le comté dans une prochaine bataille.

Cette élection s'est faite dans des circonstances particulières.

Les libéraux prétendent qu'ils avaient laissé élire par acclamation le candidat de M. Whitney aux élections locales d'Ontario avec l'entente que M. Graham, y serait, lui aussi, élu par acclamation.

Un tel arrangement parait, en effet, avoir été conclu, par une poignée de conservateurs. Le parti a cependant refusé de laisser lier ainsi tout un électorat par un groupe sans autorité spéciale. De là la lutte qui a eu lieu.

• • •

Durant toute la campagne de Renfrew-sud le parti libéral a expliqué à l'électorat que la présence de M. Graham aux Communes était opportune; que le parti conservateur agissait mal en s'y opposant; qu'une opposition forte était essentielle au bon fonctionnement du régime parlementaire.

La *Patrie* publie à ce sujet quelques lignes fort intéressantes et qui nous montrent M. M Graham sous un jour assez inattendu:

"Les écrits restent. L'hon. M. Graham en fait l'expérience dans Renfrew-Sud.

En 1899, l'hon. Peter White, qui avait été battu dans Renfrew-Nord, cherchait à se faire réélire dans Brockville. Il avait d'ailleurs été le choix unanime d'une convention conservatrice régulièrement organisée.

M. Graham, qui était alors rédacteur du "Recorder" de Brockville, tira à boulets rouges sur M. White. Dans l'un de ses virulents articles il s'exprimait ainsi:

"Si l'hon. Peter White nous venait comme un membre du gouvernement au pouvoir, ou comme un ministre, auquel le cabinet doit trouver un siège, il n'y aurait probablement pas autant d'objection à son titre d'étranger. Mais il n'en est rien. Il nous arrive comme le simple candidat défait d'un parti vaincu et en face d'un gouvernement populaire. Dans ces circonstances, quelle excuse raisonnable peut avoir la population de Brockville à voter pour lui?"

"N'est-ce pas assez amusant de voir ainsi l'histoire se répéter?

"La situation dans laquelle se trouve l'hon. M. Graham est exactement celle de M. White dans Brockville en 1899. M. Graham n'est plus ministre, il a été battu dans Brockville, et son parti à été écrasé le 21 septembre dernier M Graham désire aujourd'hui retourner au parlement en briguant les suffrages des électeurs de Renfrew-Sud.

La question du decret Ne Temere aux Communes

Ottawa, 25—La rédaction de la référence en vertu de laquelle les questions soulevées par le bill Lancaster doivent être soumises à la Cour Suprême, est terminée et a été déposée sur le bureau de la Chambre des Communes. Le document est court. On demande à la cour de décider si le Parlement du Canada a le pouvoir d'adopter le bill Lancaster en tout ou en partie.

Il y a en tout trois questions principales qui se subdivisent. L'une de ces questions concerne le bill Lancaster lui-même; une autre a rapport à la loi de la province de Québec touchant la légalité des mariages non-contractés devant un prêtre de l'Eglise catholique, quand les parties contractantes sont catholiques ou que l'une d'elles est catholique et l'autre protestante. La dernière question traite du pouvoir du Parlement fédéral de rendre tous ces mariages légaux et valides.

Voici le texte de la référence:

"Le Comité du Conseil Privé du Canada, sur la recommandation du ministre de la Justice, avise que conformément à la section 60 de l'Acte de la Cour Suprême, les questions suivantes soient référées à la Cour Suprême du Canada pour audition et considération, savoir:

"I (A)— Le Parlement du Canada a-t-il autorité pour adopter en tout ou en partie le Bill No 3 de la première session du douzième Parlement du Canada intitulé: Acte pour Amender la Loi du Mariage.

Le bill décrète ce qui suit:

1.—Est modifiée la "Loi du Mariage", chapitre 105 des Statuts Revisés, 1906, par l'addition à ladite loi de l'article suivant:

"3.—Toute cérémonie ou forme de mariage ci-devant ou ci-après célébrée par toute personne autorisée à célébrer quelque cérémonie de mariage par les lois de l'endroit où il a lieu, et régulièrement célébrée conformément à ces lois, est partout au Canada réputée être un mariage valide, nonobstant toutes différences dans la foi religieuse des personnes ainsi mariées et sans égard à la religion de la personne qui fait la cérémonie.

2.—Les droits et devoirs, en tant que personnes mariées, des personnes mariées comme susdit et des enfants issus de ce mariage, sont absolus et complets, et nuls loi ou décrets canoniques ou coutumes de ou dans quelque province du Canada n'auront de vigueur ou d'effet pour invalider ou qualifier un pareil mariage ou quelqu'un des droits des dites personnes ou de leurs enfants, de quelque manière que ce soit."

"(B) Si le Parlement du Canada n'a pas le pouvoir d'adopter les dispositions de ce bill, laquelle de ces dispositions, s'il y en a, le Parlement a-t-il le pouvoir d'adopter?

"2—La loi de la province de Québec rend-t elle nul et sans effet, à moins qu'il ne soit contracté devant un prêtre catholique romain, un mariage qui, autrement, constiturait un lien légal, ayant lieu dans cette province: (A) entre deux personnes catholiques romaines, ou (B) entre personnes dont l'une seulement est catholique romaine.

3—Si la réponse est affirmative soit pour (A) ou (B) de la dernière des questions précédentes ou si la réponse est affirmative pour les deux, le Parlement du Canada a-t-il le pouvoir de décréter que tous tels mariages soit (A) qu'ils aient déjà été célébrés ou (B) qu'ils soient à être célébrés dorénavant, seront légaux et valides".

L'OPINION DE M. DOHERTY

Ottawa, 25—L'hon. M. C. J. Doherty, ministre de la Justice, parlant du jugement rendu dans la cause de Hébert, au cours d'une interview, a dit que ce jugement ne renverse pas celui du juge Laurendeau dans la même cause, mais qu'il en prend la place, parce que c'est un jugement par défaut, aucune défense n'ayant été faite.

—"Est-ce que ce jugement aura une influence quelconque sur le recours du gouvernement à la Cour Suprême, décidé à l'époque du vote sur le bill Lancaster?" a-t-on demandé à M. Doherty.

—"Pas la moindre, a répondu le ministre- Si cette décision était celle d'un tribunal de dernière juridiction, très bien; mais à l'heure actuelle, cinq jugements déclarent un tel mariage invalide et trois le déclarent valide. Avant le jugement d'hier, il y avait cinq jugements d'un côté et deux de l'autre. C'est tout.

"Cela ne fait aucune différence au point de vue de la jurisprudence, ajouta le ministre; et cela n'affectera en rien la politique de renvoi de semblables questions à la Cour Suprême du Canada."

Partage d'autorite comme de responsabilites

(*Le Devoir*)

Que les hommes d'Etat et le peuple de la Grande-Bretagne décident et déclarent qu'ils sont prêts à partager avec le Canada et les autres colonies, si ridiculement appelées "nations-sœurs", l'exercice de l'autorité comme le fardeau de la défense de l'empire; qu'on nous indique clairement le rôle que l'empire des Indes, les colonies de la Couronne et les protectorats joueront dans cette association impériale; que l'on trouve enfin cette formule magique, cherchée depuis si longtemps, qui doit concilier à la fois "l'unité parfaite de l'Empire et l'autonomie intacte de chacune des nations associées" —et les Canadiens, *tous les Canadiens*, écouteront d'une oreille attentive les arguments qu'on pourra faite valoir pour et contre ces magnifiques projets.

Et si la majorité du peuple canadien se prononce, en toute connaissance de cause, pour la solution impérialiste—la minorité, si elle se recrute pricipalement parmi les Canadiens-francais, ne se révoltera pas.

Les impérialistes, les jingoes et les démagogues qui ne cessent de semer la désunion entre les deux races, devraient plutôt se préoccuper des éléments disparates qui envahissent l'ouest canadien et que nos politiciens et nos démagogues à courte vue s'appliquent à américaniser en les préservant de "l'ingérence de la hiérarchie", de la "plaie" de l'enseignement catholique et, en général, de la "domination française". Gare aux couches sociales qui s'élèveront sur ce régime antinational, anti-chrétien, anti-britannique!

Quant à nous, nationalistes, nous croyons fermement que seuls le développement harmonieux et graduel du principe d'autonomie et l'affirmation de plus en plus accentuée du nationalisme canadien, peuvent assurer l'unité du Canada et maintenir, pendant toute sa durée normale, le lieu qui unit le Canada à la Grande-Bretagne. Et cette politique, nous ne cesserons d'en affirmer la supériorité sur toute autre.

Mais je le proclame hardiment: nous accepterions plus volontiers la solution impérialiste complète, —basée sur le partage équitable des droits et des responsabilités nationales—que la politique mesquine, fuyante et trompeuse qu'on a poursuivie jusqu'ici et qui menace de nous imposer peu à peu tous les fardeaux de l'empire sans nous faire participer à ses gloires et à sa souveraineté.

L'impérialisme véritable aurait, au moins, comme le nationalisme, l'avantage de nous sortir de l'ornière étroite où la timidité de nos hommes publics et les misérables luttes de parti nous enlisent de plus en plus.

Mais en attendant que le gouvernement et le peuple de la Grande-Bretagne aient parlé, et que le peuple des diverses colonies ait répondu, nous disons: *Chacun chez soi, chacun son droit.*

Rappelons la loi de la marine.

Réformons sérieusement notre milice.

Organisons la défense de nos ports et de nos côtes.

Et surtout ne perdons pas une minute avant de compléter le réseau de nos voies de transport, par terre et par eau. Car tandis que nous causons *Dreadnoughts* et *Niobés*, les populations de l'ouest, attirées au Canada par nos réclames alléchantes, demandent à grands cris le moyen de vendre et d'écouler leur blé. Et si nos politiciens perdent leur temps à vouloir prendre la place des hommes d'Etat impériaux et à sauver malgré eux la mère-patrie et la flotte anglaise, ils pourraient bien se réveiller brusquement de leurs rêves grandioses d'impérialisme et se trouver en face d'une révolte canadienne, occasionnée par leur négligence à assurer la sécurité économique et l'unité nationale du Canada.

Occupons-nous d'abord du Canada. C'est non-seulement la patrie que la Providence a donnée à tous les Canadiens, c'est aussi la partie de l'empire que la Couronne et le parlement impérial ont commise à nos soins Si nous la négligeons pour faire la besogne des autres, ce ne sont ni les Anglais ni les Australiens qui viendront nous aider à mettre l'ordre dans notre maison.

HENRI BOURASSA.

En Angleterre

Londres 27 Le "Daily Graphic" insinue que M. Asquith, premier ministre anglais actuel est à la veille de quitter ce poste et aurait pour successeur Sir Edward Grey. Il déclare de plus que la mission du secrétaire Haldane à Berlin était d' expliquer que bien que sir Edward Grey ait à son crédit une politique anti-allemande, son avènement au poste de premier ministre n'interviendrait en aucune façon avec le désir de la Grande-Bretagne de faire une entente avec l'Allemagne.

Comme preuve de ses avancés le "Daily Graphic" fait remarquer que M. Vaughan Nash, le secrétaire privé du premier ministre Asquith, vient d'être nommé récemment à une autre position dans le gouvernement et qu'on ne lui a pas nommé de successeur et il est bien difficile d'en conclure, ajoute le grand journal anglais, que M. Asquith n'a plus besoin de secrétaire privé.

* * *

Paris 26 La visite de lord Haldane à Berlin et les "coquetterie" des diplomates anglo-allemands sont suivies ici avec le plus grand intérêt, mais elles ne donnent pas le moindre doute sur la solidité de l'entente franco-anglaise. Le gouvernement français est d'ailleurs tenu au courant, au jour le jour, par sir Edward Grey, de tout ce qui se passe actuellement à Berlin.

En outre, avant le départ de Londres du secrétaire d'Etat de la guerre, le gouvernement français fut informé de l'intention de lord Haldane.

Dans les milieux bien informés on croit que ce loyal échange de vues—principalement sur les intentions avouées de l'Allemagne d'augmenter ses armements—produira son effet à Berlin, et qu'ainsi les chances de paix se verront augmentées.

Le renouvellement de la triple alliance est considéré ici comme un fait déjà accompli.

Un sénateur français, ancien ministre, disait récemment:

"L'Italie, dans la triple alliance, est une sérieuse garantie de paix, puisqu'ainsi la guerre entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie est évitée.

"L'Italie en dehors de cette alliance—et le sénateur appuya sur le mot "dehors"—serait une cause de guerre, puisque, dans ces conditions, et avec les idées belliqueuses de l'héritier du trône d'Autriche-Hongrie, un conflit entre l'Italie et sa voisine deviendrait inévitable et que ce conflit entraînerait une guerre européenne."

Pour une foulure vous constaterez que l'onguent Chamberlain est excellent. Il soulage la douleur, enlève la sensibilité, et il ramène bientôt la partie malade à son état normal. 25 et 50 cts la bouteille; en vente chez R. A. McRuer.

Chronique de la Province

UN DES NOTRES HONORÉ

Oak Point, 16—À Oak Point, le 14 février courant, se passait un événement très intéressant et agréable. C'était une soirée donnée en l'honneur de notre estimé compatriote M. A. De Laronde, par les habitants de ce village et des environs, à l'occasion de sa retraite, comme Instituteur de l'école de l'endroit. La foule remplissait la "Oak Point Hall, et déjà quelques évolutions sur parquet avaient mis tout le monde à l'aise, lorsque Mons. Robert Smith élu président de la séance, lut à M De Laronde, une adresse des mieux conçues, et lui présenta une magnifique montre en or, avec chaine, offerte par le peuple d'Oak Point. À la chaine, était suspendu un médaillon en or, offrande des élèves de l'école, Ces objets portaient des inscriptons, admirablement exécutées.

M. De Laronde, visiblement surpris et ému, répondit, en termes pleins de sentiments et de chaleur, suivi de M. F. A. Hardisty qui fit l'éloge des talents variés et de la popularité de M DeLaronde, félicitant les citoyens d'Oak Point de pouvoir le compter encore au milieu d'eux. Il félicita aussi les enfants de leur charmant acte de reconnaissance Puis, la salle retentit de trois hourras formidables et du refrain d'acclamation si bien connu: "He's a Jolly Good Fellow".

Ensuite des mets succulents, en abondance. Pas n'est besoin d'en dire davantage! Les talents culinaires des dames d'Oak Point attirent de vingt lieux à la ronde, même en hiver.

Puis, le charme de la musique des violons et d'un magnifique pianola, que Mons. J.Haldorson avait eu la générosité de faire transporter sur les lieux. Jamais on ne vit plus d'entrain, plus de franche gaieté, plus d'entente cordiale, plus de volonté de concourir au succès d'une fête. Et je note un compliment exquis de délicatesse à notre nationalité. C'est que notre danse Nationale de la Rivière Rouge, n'eut jamais, plus d'adeptes qu'à cette soirée. Messieurs et dames, de quelque nationalité que ce fut, à la première demande, au moindre signe, étaient sur place. Et de ceux et de celles qui n'avaient, jamais voulu se résigner, sur ce terrain, on en comptait par dizaines, qui volontiers offraient aux spectateurs émerveillés, le spectacle de leurs talents, jusqu'alors cachés.

L'aurore ne vint que trop tôt, et chacun se retira, emportant un souvenir bien agréable de cette nuit. Quelques amis de Winnipeg, venus pour la circonstance, eurent tout juste le temps de reprendre le train pour la ville.

Lac du Bonnet, Man, 20 février 1912—Le 19 courant, la Mission de Notre-Dame du Lac du Bonnet faisait une fête de famille. Presque tous s'étaient rendus à la salle Allard pour fêter le lundi gras.

On fit des cartes, de la musique; un bon lunch fut servi par les dames et les demoiselles toujours si aimables.

On se quitta chacun emportant de cette soirée le meilleur souvenir. Deux jeunes gens de la mission avaient organisé la fête. Bravo!

ALFRED GAUTHIER.

Voici un message de confiance et d'encouragement de la part de madame C. J. Martin, Boone Mill, Va., qui est mère de dix-huit enfants. Madame Martin a été guérie de troubles d'estomac et de constipation, par les tablettes de Chamberlain; elle avait souffert pendant cinq ans, et elle recommande aujourd'hui ces tablettes au public. En vente chez R. A. McRuer.

The Liquor License Act.

The following application for removal and transfers of Licenses have been received and will be considered by the Board of License Commissioners for License District No 4 at Winnipeg at the office of the Chief License Inspector, corner of Broadway and Kennedy Sts, at the hour of 8 P. M. on Tuesday the 12th day of March A. D. 1912.

Transfer of the license of The Can Northern Hotel at St. Boniface from G. Roy to S. Stockhammer.

Dated at St. Boniface this 26th day of February A. D. 1912.

M. J. JOHNSTONE,
Chief License Inspector.

Plus d'autopsies

INTÉRESSANTE DÉCOUVERTE D'UN DOCTEUR ALLEMAND

Londres, 15—La presse londonnienne s'intéresse beaucoup à la découverte que vient de faire un médecin allemand, le professeur Spaltehoiz. Par l'emploi de deux produits chimiques organiques compliqués, ce médecin rendrait, parait il, le corps humain transparent après la mort.

Le "Dally Mirrar" dit:

"Il resulte de cette découverte que l'autopsie va devenir inutile. Le procédé du docteur Spalteholz ne rend pas seulement transparent le corps, mais aussi les os, révélant le mécanisme entier de la vie humaine.

L'ambition de la France

Les Français veulent que leur armée ait à sa disposition la plus puissante flotte aérienne du monde. On sait que le gouvernement a destiné six millions de dollars à la réorganisation du service des aéroplanes et des ballons. M. Millerand, ministre de la guerre, désire que la France obtienne la suprématie de l'espace. Il a déclaré qu'à la fin de l'année, l'armée française pourrait mobiliser trois cent quarante-quatre aéroplanes.

L'armée française a actuellement 200 aéroplanes, dont la moitié seulement est en bon état. Il lui faudra donc plus de cent machines nouvelles pour s'assurer l'avantage sur l'Allemagne, qui, à cause de ses nombreux ballons, tient tête à la France.

Roosevelt et Taft

Théodore Roosevelt déclare qu'il acceptera la candidature à la présidence des Etats-Unis si le parti républicain le choisit.

Cela veut dire au président Taft: Otez-vous de là, pour que je m'y mette.

C'est une grosse nouvelle. Le parti républicain pourrait bien se trouver fort divisé par ces querelles de haut lieu.

Les Démocrates ont, cette fois-ci, d'excellentes chances de triompher.

Savez-vous qu'il y a plus de danger réel dans un rhume ordinaire que dans toute autre maladie légère? Un sur moyen est de prendre le remède de Chamberlain pour la toux—c'est une préparation sur laquelle on peut compter—; elle guérit le rhume aussi rapidement qu'il peut être guéri. Ce remède est en vente chez R. A. McRuer.

City of St. Boniface

Promulgation of By-Laws

Notice is given that the Council of the City of St. Boniface have passed and approved of the different by-laws, hereinafter mentioned, namely:

By-Law No. 795—To open Hill, Arnold, Champlain and Genthon streets and to close and convey St. John Street.

By-Law No. 785—Extra pavement in in front of certain lots in plans 64, 76 and 385.

By-Law No. 786—To amend by-laws relative to denominations of debentures and signatures of coupons.

By-Law No. 788—Indemnity of aldermen for 1911.

By-Law No. 789—Rate of taxes for 1911.

By-Law No. 790—Naming portions of Plans Nos. 1037 and 1053 shown thereon as public lanes, as Poulin Street.

By-Law No. 791—Providing for punishment of persons guilty of any infractions of any provisions of City By-laws.

By-Law No. 792—Concerning sewers.

By-Law No. 793—Respecting local improvements.

By-Law No.794—For the regulation of the streets and for the preservation of order therein.

By-Law No. 795—To borrow from the Banque d'Hochelaga, the sum of three hundred and fifty thousand dollars.

By-Law No. 796—To produce St. Joseph Street and to open Pelletier Avenue.

By-Law No. 797—To open a certain lane and to close a certain lane in the City of St. Boniface, and for selling the land comprised in the said lane so to be closed in Block 24, Plan 386.

By-Law No. 800—Authorizing the creation of a debt of $333,500.00 for Water Works and Bridge purposes.

By-Law No. 803—Agreement with the Public Markets, Ltd., re establishment of stock yards.

By-Law No. 804—School By-Law No. 39, of the St. Boniface School District No. 1188, for borrowing the sum of $128,000.00, by way of debentures.

By-Law No. 805—Respecting the appointment of solicitors.

By-Law No. 806—To provide assessment for the cost of a 24 foot bitulithic pavement on Masson Street from Tache Ave. to Aulneau St.

By-Law No. 807—To provide assessment for the cost of a 24 foot bitulithic pavement on Ritchot St. from Cathedral Ave. to Hamel Ave.

By-Law No. 808—To provide assessment for the cost of a 24 foot bitulithic pavement on Thibault St. from Provencher Ave. to Notre Dame St.

By-Law No. 809—To provide assessment for the cost of a 24 foot bitulithic pavement on La Verandrye St. from St. Joseph St. to College St.

By-Law No. 810—To provide assessment for the cost of a 24 foot bitulithic pavement on College St. from Provencher Ave. to Aubert Street.

By-Law No. 811—To provide assessment for the cost of a 30 foot bitulithic pavement on St. Mary's Road from Tache Ave. to McMillan Street.

By-Law No. 812—To provide assessment for the cost of a 30 foot bitulithic pavement on Oak Ave. from Tache Ave. to Arnold St.

By-Law No. 813—To provide assessment for the cost of a 30 foot bitulithic pavement on Archibald St. from Provencher Ave. to La Verandrye St.

By-Law No. 814—To provide assessment for the cost of a 46 foot bitulithic pavement on Marion St. from Langevin St. to Des-Meurons St.

By-Law No. 815—To provide assessment for the cost of a 18 foot bitulithic pavement on Lane between Aulneau St. and Langevin St. from Cathedral Ave. to Hamel Ave.

By-Law No. 816—To provide assessment for the cost of a 18 foot bitulithic pavement on Lane between Provencher Ave. and Masson St. from Aulneau St. to Plan 137, and on Lane between Plans 10 and 137 from Provencher Ave. to Masson Street.

By-Law No. 817—Consolidating By-Laws 806 to 816 (both inclusive).

By-Law No. 818—To provide assessment for City's share of bitulithic pavements.

By-Law No. 819—To provide assessment for cost of a sewer on Montcalm St. from Mission St. to the C.P.R. crossing.

By-Law No. 820.—To provide assessment for cost of a sewer on McMillan St. from St. Mary's Road to Chandos Ave.

By-Law No. 821—To provide assessment for cost of a sewer on Arnold St. to Oak Ave.

By-Law No. 822—To provide assessment for cost of a sewer on Cherrier St. from Archibald St. to Dufresne St.

By-Law No. 823—To provide assessment for cost of a sewer on Kitson St. from Des Meurons St. to Youville St.

By-Law No. 824—To provide assessment for cost of a sewer on Lariviere St. from Des Meurons St. to Youville St.

By-Law No. 825—To provide assessment for cost of a sewer on Hamel Ave. from Des Meurons St. to St. Jean Baptiste St.

By-Law No. 826—To provide assessment for cost of a sewer on De la Morinie St. from Cathedral Ave. to Hamel Ave.

By-Law No. 827—To provide assessment for cost of a sewer on Giroux St. from Archibald St. to Dufresne Ave.

By-Law No. 828—To provide assessment for cost of a sewer on Doucet St. from Archibald St. to Dufresne

By-Law No. 829—To provide assessment for cost of a sewer on Lansdowne Ave. from Cauchon St. to McMillan St.

By-Law No. 830—To provide assessment for cost of a sewer on Mission St. from Cartier St. to Poulin St.

By-Law No. 831—To provide assessment for cost of a sewer on Crescent Ave. from McMillan St. to Linden Ave.

By-Law No. 832—To provide assessment for cost of a sewer on Messier St. from Dawson Road to Archibald St.

By-Law No. 833—To provide assessment for cost of a sewer on Archibald St. from Messier St. to Marion.

By-Law No. 834—To provide assessment for cost of a sewer on Linden Ave. from Crescent St. to Patterson St.

By-Law No. 835—To provide assessment for cost of a sewer on Lloyd St. from McMillan St. to a point distant southerly 456-2.

By-Law No. 836—To provide assessment for cost of a sewer on Dufferin Ave. from McMillan St. to Linden Ave.

By-law No. 837—Consolidating by-laws 819 to 836 (both inclusive.)

By-Law No. 838—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on North side of Dubuc St. from Hill St. to Des Meurons Street.

By-Law No. 839—To provide assessment for cost of 10 foot granolithic sidewalk on North side of Marion St. from Tache Ave. to Easterly limit of lot 17, bk. 2, plan 368.

By-Law No. 840—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on North side of Marion St. from Easterly limit of lot 17, bk., 2, plan 368, to westerly limit of St. Joseph St.

By-Law No. 841—To provide assessment for cost of 6 foot granolithic sidewalk on West side of St. Joseph St. from Masson St. to Cathedral Ave.

By-Law No. 842—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on East side of Arnold St. from Dubuc St. to Oak Ave.

By-Law No. 843—To provide for assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on West side of Thibault Dame St.

By-Law No. 844—To provide for assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on West side of St. Jean Baptiste St. from Hamel Ave. to Southern limits of Plan 1357.

By-Law No. 845—To provide assessment for cost of 6 foot granolithic sidewalk on East side of St. Jean Baptiste St. from Southern limits of Plan 1357 to Hamel Ave.

By-Law No. 846—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on West side of Youville St. from Desautels St. to Deschambault St.

By-Law No. 847—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on West side of D'Orsonnen St. from Dubuc St. to St. Luc Street.

By-Law No. 848—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on East side of D'Orsonnen St. from Dubuc St. to St. Luc Street.

By-Law No. 849—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on West side of Lorne Ave. from Patterson St. to McMillan St.

By-Law No. 850—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on East side of Lorne Ave. from Patterson St. to McMillan St.

By-Law No. 851—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on North side of Arnaud St. from St. Joseph St. to Tache Ave.

By-Law No. 852—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on North side of Darveau St. from St. Joseph St. to Tache Ave.

By-Law No. 853—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on East side of Richot St. from Hamel Ave. to a point southerly distant 690 feet 6 inches.

By-Law No. 854—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on North side of Lariviere St. from Des Meurons St. to Seine River excepting part between Easterly limit of 10.5 West of lot 23, bk. 3, plan 1201 and Westerly limit of Youville St.

By-Law No. 855—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on North side of Kitson Street from Des Meurons St. to Seine River excepting part between easterly limit of 14 feet West of lot 14, bk. 1, plan 1201 and westerly limit of 15 feet West of lot 23, bk., 1, plan 1201.

By-Law No. 856—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on South side of Kitson St. from Des Meurons St. to Seine River excepting part between Easterly limit of 12 feet West of lot 44 bk. 3, plan 1201 and Westerly limit of 12 feet East of lot 36, bk. 3, plan 1201.

By-Law No. 857—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on West side of Youville St from Eugenie St. to a point Southerly distant 80 feet from from South line of Kitson Street.

By-Law No. 858—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on East side of Youville St. from Eugenie St. to Lariviere Street.

By-Law Eo. 859—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on South side of Dumoulin St. from St. Joseph St. to College St. excepting part of lots 730, 732, plan 64.

By-Law No. 860—To provide ass?ssment of cost of 10 foot granolithic sidewalk on East side of Tache Ave. from Marion St. to a distance 50 foot South of Goulet St.

By-Law No. 861—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on East side of Des Meurons St. from Bertrand St. to spur line of Rat Portage Lumber Co.

By-Law No. 862—To provide assessment for cost of 5 foot granolithic sidewalk on South side of Eugenie St. from Des Meurons St. to Seine River.

By-Law No. 863—To provide assessment for cost of 6 foot granolithic sidewalk on South side of Dubuc St. from Oak Ave. to Des Meurons St.

By-Law No. 864—Consolidating by-laws 838 to 863 (both inclusive).

By-Law No. 865—To provide assessment for cost of sewer connections on Marion St. from Langevin St. to Des Meurons St.

By-Law No. 866—To provide assessment for cost of sewer connections on Eugenie St. from Langevin St. to Oak Ave.

By-Law No. 867—To provide assessment for cost of sewer connections on Archibald St. from Provencher Ave. to Mission St.

By-Law Eo. 868—To provide assessment for cost of sewer connections on Ritchot St. from Cathedral Ave. to Hamel Ave.

By-Law No. 869—To provide assessment for cost of sewer connections on Oak Ave. from Langevin St. to Marion St.

By-Law No. 870—To provide assessment for cost of sewer connections on St. Mary's Road from Patterson St. to McMillan St.

By-Law No. 871—To provide assessment for cost of sewer connections on Masson St. from Tache Ave. to Aulneau St.

By-Law No. 872—Consolidating by-laws 865 to 871 (both inclusive).

By-Law No. 873—To provide assessment for cost of 5 foot 4 inches plank side walk on North side of Plinguet St. from Archibald St. to Seine River.

By-Law No. 874—To provid? assessment for cost of 5 foot 4 inch. plank sidewalk on North side of Eugenie St. from Easterly limit of lot 24, bk. 12, plan 386 to St. Johns St.

By-Law No. 875—To provide assessment for cost of 5 foot 4 inch plank sidewalk on West side of Linden Ave. from Schultz St. to South limit of North half of lot 13, bk 2, plan 385.

By-Law No. 876—To provide assessment for cost of 5 foot 4 inch. plank sidewalk on East side of Des Meurons St. from Eugenie St. to Lariviere St.

By-Law No. 877—To provide assessment for cost of 5 foot 4 inch. plank sidewalk on East side of Langevin St. from Marion St. to Horace St.

By-Law No. 878—To provide assessment for cost of 5 foot 4 inch. plank sidewalk on West side of Hill St. from Eugenie St. to Dubuc St.

By-Law No. 879—To provide assessment for cost of 6 foot plank sidewalk on North side of Provencher Ave. from Easterly limit of Westerly half of lot 11 plan 989 to Westerly limit of lot 3, plan 989.

By-Law No. 880—To provide assessment for cost of 5 foot 4 inch. plank sidewalk on North side of Horace St. from St. John St. to Oak Ave.

By-Law No. 881—Consolidating by-laws 873 to 880 (both inclusive).

By-Law No. 881—Consolidating by-laws 873 to 880 (both inclusive!.

By-Law No. 882—For the opening of Provencher Ave. from McTavish St. to Mission St.

By-Law No. 883—For the opening of Dorsonnans St., through lots 53 and 54 of Parish lot 82, plan 651 and also opening of lanes through said lots (53 and 54) from the Southerly limit of blocks 2 and 6, to the Northern limit of blocks 3 and 7, plan 1441 and the opening of St. Luc St. through parts of lots 55 and 56, plan 651.

By-Law No. 884—For the opening of Hamel Ave. on the south of plan 711, on the full width of plans 30 and 37, namely a width of 30 feet from DeMeuron Street to the Western limit of lot 1, bk. 1, plan 1357.

By-Law No. 885—For the opening of Pelletier Ave. from Langevin St. to St. Joseph St. on a width of 50 feet 4 inches.

By-Law No. 886—Opening of a lane 20 feet wide through lots 8½, 13 and 14, block 9 and lots 9 and 12, both inclusive, block 9, plan 368.

By-Law No. 887—Opening of a lane being the continuation of the existing lane between Goulet St. and Marion St. from Langevin St. to St. John St.

By-Law No. 888—For continuation of the lane 20 foot wide between Marion and Horace Streets from the Westerly limit of lots 4 and 17 in block 8, plan 368 to Tache Ave.

All persons are hereby required to take notice that anyone desirous of applying to have such By-laws or any one of them or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of Court of the King's Bench, sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice once a week for three successive weeks in the newspapers called: "Norwood Press" and "Le Manitoba" or he will be too late to be heard in that behalf.

J. B. COTE,
City Clerk.

St. Boniface, Feb. 14th, 1912.

A Vendre

Une ferme, pour une vente immédiate elle sera vendue à sacrifice, bon sol 40 acres de casse, 3 batisses en log, cloturée Cette terre est située dans un arrondissement de Canadien français, près d'une église catholique et d'une école Un mille de la station et demie mille d'une jolie petite rivière.

Adresser à

Boite de Poste 113

STEINBACH
Manitoba

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite à la législature de la province de Manitoba, à la prochaine session, pour faire adopter une loi modifiant l'acte d'Incorporation de "Les Sœurs de Miséricorde", et l'acte qui l'a déjà modifié.

St-Norbert, janvier 31. 1912

G. CLOUTIERP tr

Municipalite de Montcalm

AVIS

Avis est par les présentes donné aux contribuables de la dite Municipalité que le rôle d'évaluation de 1911 a été adopté pour l'année 1912 et sera ouvert à mon bureau à l'inspection du public jusqu'au 15 mars 1912.

Que le Conseil siégera en cour de révision mercredi le 24ième jour de mars 1912 à la salle municipalité à Letellier à 10 hrs, A. M.

Que tous ceux qui auront des plaintes à formuler contre le dit rôle devront les transmettre par écrit au Secrétaire-Trésorier soussigné à son bureau à St-Jean-Baptiste le ou avant le 15ième jour de mars 1912.

Donné à St-Jean-Baptiste en mon bureau ce 10ième jour de Fevrier 1912.

JOSEPH BARIL

—Avis à nos lecteurs. Veuillez s'il vous plait nous faire parvenir le montant de votre abonnement.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon,

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'ou moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frere ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3,00 l'acre. Devoir—Devra resider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption n pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3,00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

MANITOBA

La Terre des Bonnes Occasions

Voici seulement quelques-uns des avantages offerts par la province de Manitoba, prouvant que ceux qui désirent améliorer leur condition devraient chercher à s'établir dans son territoire

POUR LE FERMIER.

La fertilité du sol et ses conditions de climat ont donné à la province de Manitoba une renommée mondiale comme productrice du blé dur No. 1.

Aux fils de ces fermiers, la province de Manitoba offre une éducation agricole gratuite dans un collège agricole comme on n'en trouve pas de meilleur sur tout le continent américain.

POUR L'ARTISAN ET LE TRAVAILLEUR

Il y a des industries florissantes dans plusieurs villes qui progressent rapidement et le travail est bien payé dans toutes les branches de métier qui demandent de l'habileté ou non. Il y a une demande illimitée pour le travail.

POUR LE FINANCIER

Il y a du pouvoir électrique abondant à de bas prix pour les manufactures ou autres objets. Des terres fertiles. Des ressources naturelles variées et illimitées. Des facilités de transport suffisantes. Des villes nouvelles se développant rapidement. Tout cela offre au talent, au capital et à l'énergie des occasions et des rapports nulle part égalés et au-dessus des espérances les plus élevées

Nous vous invitons tous à venir partager notre prospérité continue et notre grandeur future.

Pour plus d'informations adressez-vous à:

JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration
Winnipeg, Manitoba

NOCES D'ARGENT

Du *Courrier de l'Ouest*, (Edmonton)

Mercredi dernier, 14 février, de nombreux amis se réunissaient à la demeure de M et Mme A. L Auger, Sixième rue, pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du mariage de ces derniers.

La charmante résidence des héros de la fête avait été décorée à profusion de tulipes rouges et jaunes et la réception qui eut lieu de 8 heures du soir à minuit fut pleine d'entrain.

Un grand nombre de cadeaux furent offerts à M. et Mme Auger tant par leurs amis d'Edmonton que par ceux qu'ils ont laissés à St-Boniface et par leurs parents et amis de province de Québec.

Les deux principaux cadeaux furent un magnifique coffret d'argenterie de table offert par leurs amis d'Emonton et un délicieux service à thé envoyé par les nombreux amis que conservent M. et Mme Auger à St-Boniface, malgré l'éloignement de leur départ de ce dernier endroit. Ce bon souvenir que l'on a gardé au Manitoba de nos amis Auger indique bien à quel point ceux-ci savent s'attacher des amitiés durables.

Durant toute la soirée de mercredi dernier ce ne fut qu'un incessant défilé d'amis à la demeure des jubilaires et il n'est pas exagéré de dire qu'à un moment plus de cent personnes se trouvaient réunis pour féliciter les héros de la fête.

L'élégance des toilettes, la gaieté générale, la galanterie masculine, la succulence des mets servis au souper, le pétillement du champagne (d'abord dans les coupes, plus tard dans les cervelles...) contribuèrent à faire passer les heures d'une façon délicieuse et, hélas, trop rapide, mais le souvenir en demeurera ineffaçable.

Un excellent orchestre permit à tous les amateurs de danse de se livrer à leur sport favori jusqu'à une heure très avancée de la nuit; chacun ne se retira qu'après avoir souhaité à M. et Mme Auger d'aussi agréables noces d'or et nous nous joignons. ici, bien cordialement à ces souhaits.

M. et Mme Auger ont reçu un grand nombre de lettres et de télégrammes de félicitations, entre autres un télégramme de Mgr Rouleau, de Québec.

Parmi les personnes présentes à ces noces d'argent nous citerons:

M. et Mme Geo. Roy, M. et Mme J. H. Gariépy, M et Mme J. H. Picard, M. J. P. Lessard, et Mme P. Ed. Lessasd, M. et Mme J W. Lachambre, M. et Mme Jos. Beauchamp, Mme Chénier, M. et Mme J. T. Labissonnière, M. et Mme Williams, M. et Mme J. H. Bélanger, Melle Bourque, M. et Mme J. A. Mcneil, M. et Mme Prévost, M. et Mme T. E. Gagner, M. et Mme A. Denis, M. et Mme Drolet, M. C. Bernier, Melle Martel, M. et Mme A. Lefort, M. et Mme Silver, M. et Mme Robitaille, M. Laurencelle, M. et Mme Oscar Tessier, M. Déchène, Melle Déchène, M. et Mme Stoddart, M, et Mme J. N. Pomerleau, M. et Mme Levesque, M. Thériault, M. et Mme Charbonneau, M. et Mme Geo. Voyer, Mme Fiset, M. et Mme Riopel, Melle Pelletier, M. et Mme J. Roayl, M. et Mme Aug: Lessard, M et Mme W. Gariépy, M. et Mme Paul Lachambre, M. et Mme Léo Savard, M. et Mme Hopkins, M. et Mme Raoul Bélanger, M. et Mme Charles Barry, M et Mme A.E. Voyer, M. et Mme A. Boileau, M. et Mme Mcneil, M. et Mme Léger, Melle Délorimier, M. Ad. Larivière, M et Mme Arseneault, M. Hector Langevin, M. et Mme Jos. Déchène, M. L. A. Giroux, MM. Emile et Jos. Tessier.

Chez Nous ET Autour de Nous

—Le bloc "Le Manitoba" a été béni dimanche dernier par Mgr Dugas.

—On demande quelques lots à St-Boniface, bâtis ou vacants. S'adresser à nos bureaux.

—A louer, deux maisons situées sur la rue Dumoulin, St-Boniface. S'adresser à Madame Elie Genthon.

—Madame Côté, de Prince Albert, est en visite chez M. et Mme Joseph Burke, Kemmore building, Winnipeg.

—A VENDRE—80 pieds sur l'Avenue Provencher et 4 lots de 50 pieds sur la rue DesMeurons. Facilité de paiement. S'adresser à Auguste Gay, 71 rue Masson.

—On demande une jeune fille de 15 a 18 ans pour l'ouvrage de la maison. S'adresser à Madame Gustave Mager No. 744 chemin Ste. Marie. Telephone Main 414.

—Les commissaires de la ville ont présenté une médaille d'or à Mademoiselle Adèle Roy, à son titre de première diplômée du couvent de Jésus-Marie à Saint-Boniface.

—Perdu depuis la semaine dernière un portefeuille contenant différents papiers. S'adresser aux bureaux du *Manitoba* où recompense sera payée à la personne qui le remportera.

—M. Aimé Benard M. P. P. est de retour d'un voyage de santé en Californie. M. Bénard a éprouvé beaucoup de bien de ce voyage et s'est remis aux affaires avec son entrain accoutumé.

—Au Theatre Walker, les trois premiers soirs de la semaine prochaine, une comédie "Sir Hopkins" par Rose Melville et les autres soirs une troupe anglaise dans "With Edged Tools"

Il n'y a pas de meilleur remède pour le rhume que le remède de Chamberlain pour la toux Il agit sur la nature, soulage les poumons, facilite la sécrétion, aide à l'expectoration; il ramène le système à son état normal. En vente chez R.A. McRuer.

—Il y aura dimanche le 3 mars à 4 h. p. m., une assemblée de l'Alliance Nationale. M. J. E Gelinas, de Montréal, inspecteur de l'Alliance Nationale et Représentant Provincial du Président Général sera présent à cette assemblée. Tous les membres sont priés de se rendre à cette réunion spéciale.

Pour nos Ponts

Le gouvernement Roblin a remis à la Cité de St-Boniface, la semaine dernière la somme de $25,0000 pour aider à l'achat des Ponts qui nous relient à Winnipeg.

Deux Jubilaires

Le *Manitoba* présente ses hommages aux RR. PP. Leduc et C. Tissier, qui ont célébré, le 50ème anniversaire de leur élévation à la prêtrise, le 17 février à Edmonton.

Ces deux distingués oblats sont des figures nationales bien connues dans tout l'Ouest canadien. Leur œuvre est grande et leur fait une noble couronne.

Ceci est la saison où les mamans sont inquiétées par les rhumes que contractent leurs enfants; et elles ont raison, car tout rhume affecte les poumons, diminue la vitalité et conduit à de plus sérieuses maladies qui suivent souvent. La cure Chamberlain pour la toux est fameuse pour ses guérisons; elle est agréable et sure à prendre. En vente par R. A. McRuer.